

Prévenir les cambriolages

Afin de lutter contre les cambriolages qui touchent aussi bien les pavillons que les appartements, voici quelques recommandations pour se protéger.

Publié le 03/12/2024 – Mis à jour le 12/05/2025

Je suis acteur de la sécurité

Prévenez immédiatement la police, de tous les faits suspects laissant présager la préparation d'un cambriolage, en composant le 17.

Si des cambrioleurs sont sur place, ne prenez aucun risque : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

Je protège mon domicile

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable.

Protégez les accès à votre habitation : volets, grilles, barreaux.

Faites installer une alarme télé-surveillée suivant les recommandations de votre assureur.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes là, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

Je suis prudent

Fermez les portes et les fenêtres de votre habitation, même si vous êtes présent ou si vous vous absentez quelques instants.

De nuit, évitez de dormir les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles de la voie publique.

Placez en lieu sûr vos bijoux, cartes de crédits, clés de voitures. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

-46%

de cambriolages au 1er trimestre 2025 grâce aux actions mises en places par la municipalité et ses partenaires.

Je fais surveiller mon domicile en cas d'absence prolongée

Pour surveiller les abords de votre domicile pendant votre absence : Inscrive-vous à l'opération tranquillité vacances

Démarche en ligne sur service-public.fr



Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h*

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40